

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD

Séance du jeudi 25 mars 2021

Le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni le vingt-cinq mars deux mille vingt et un à vingt heures, exceptionnellement dans la salle municipale Henri Lambert en raison de la pandémie, sous la présidence de M. Bernard HOGUET, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Bernard HOGUET, Maire,

Mesdames Sophie RIOULT, Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, Adjoint au Maire, Monsieur Victor BALIER, Conseiller municipal délégué.

Mesdames Marie-Pierre PRIEUR, Marie-Lise DEGREMONT, Elvira HACHE, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Christelle JARRY, Messieurs Claude MAGUET, Christopher MAUVE, Dany DEFONTAINE, Jean-Michel LAMOTTE, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame Nathalie LETELLIER, Conseillère municipale, qui avait remis un pourvoir à Madame Marie-Claire LEBAS PIGNOL.

Monsieur Xavier LECOINTRE, Conseiller municipal, qui avait donné un pouvoir à Monsieur Christopher MAUVE.

Absent :

Monsieur Xavier PAILLETTE, Conseiller municipal.

Assistait également à la réunion, Madame Angélique VERROUST, Secrétaire de Mairie.

Monsieur Bruno BALANDONNE assurait l'enregistrement et la diffusion de la réunion.

Après l'appel nominal, M. Serge LECROSNIER est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2021 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. Serge LECROSNIER, Adjoint au Maire en charge des finances, présente la note de synthèse établie conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015 accompagnant l'examen du compte administratif 2020 et du budget 2021.

Question N° 2 : Compte de gestion 2020.

Il est présenté au Conseil les résultats financiers de l'exercice 2020 établis par la Trésorerie municipale. Sur cette synthèse, (document Hélios) on peut vérifier que ces comptes sont parfaitement identiques au compte administratif de notre commune objet de la délibération suivante.

Le Conseil municipal à **l'unanimité** déclare que ce compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Question N° 3 : Compte administratif 2020.

Le Conseil municipal examine en détail ce bilan et effectue des comparaisons avec celui des exercices précédents.

Les montants totaux du compte administratif 2020 sont :

Dépenses de fonctionnement :	954 457.84 €
Recettes de fonctionnement :	1 384 970.33 €

Le Conseil municipal constate un delta croissant entre nos dépenses et nos recettes et s'en réjouit. L'augmentation constante de nos recettes provient majoritairement de notre fiscalité locale.

Dépenses d'investissement :	257 625.65 €
Recettes d'investissement :	504 617.44 €

En incluant les reports de 2019 (Excédent de 287 939.48 € en fonctionnement et de 103 790.30 € en investissement) et les restes à réaliser pour 1 601 300.00€ € en dépenses et de 603 300.00 € en recette, le résultat définitif 2020 à reporter est positif de 71 234.16 €.

Pour le vote de cette délibération, selon la règle, M. le Maire laisse la présidence du Conseil au doyen M. Serge LECROSNIER.

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce positivement sur ce compte administratif 2020. Il adresse à M. le Maire et aux services, ses félicitations pour la bonne tenue de la comptabilité de notre commune.

Question N° 4 : Affectation du résultat.

Ayant examiné le compte administratif 2020 et constaté un excédent de 71 234.16 €, le Conseil municipal **à l'unanimité** décide de reporter cette somme en recette de fonctionnement 2021.

A la suite de ces débats sur les éléments financiers, Monsieur le Maire présente toute une série de graphiques permettant de comparer les ratios de notre commune par rapport à la moyenne des communes de notre strate. Il est constaté une position favorable de notre collectivité.

Question N° 5 : Aide pour les voyages des collèges et des lycées ainsi que pour les séjours en colonies de vacances.

Madame Rioult, adjointe aux affaires scolaires, propose au Conseil Municipal d'examiner l'aide accordée aux enfants de Saint-Léonard qui participent avec leur collègue ou leur lycée à des voyages scolaires ainsi qu'à des séjours en colonies de vacances jusqu'à l'âge de 13 ans.

Les conditions sont les suivantes :

- Subvention de 40% du prix du voyage plafonné à 100 €
- Accordée aux enfants qui en font la demande et sur présentation d'une attestation scolaire de participation.
- Sont exclus les petits voyages de 1 à 3 jours.

Adopté à l'unanimité.

Question N° 6 : Subventions aux associations

Madame Marie-France MOIGNOT, Adjointe au Maire chargée de la vie associative présente la liste des subventions qui a été établie par la commission éponyme.

Le total s'élève à 20 143.33 € auquel il faut ajouter une subvention exceptionnelle de 1500,00€ au bénéfice du DOJO ainsi qu'une provision pour les voyages scolaires et les colonies de vacances ; ce qui porte l'inscription budgétaire à 26 000,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Question N°7 : Enveloppe relative au régime indemnitaire du personnel.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour voter une enveloppe maximale de 39 500,00 € au titre du régime indemnitaire.

Adopté à l'unanimité.

Question N° 8 : Budget primitif 2021.

Le Conseil municipal examine avec minutie la proposition de budget pour l'année 2021.
Les éléments essentiels sont :

Equilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 1 487 434.16 €
C'est un budget légèrement inférieur à l'an passé principalement dû à un report plus faible (71 234.16 contre 287 939.48€)
Il permet de transférer une épargne de 327 843.00 €.

Equilibré en dépenses et recettes de d'investissement à 2 960 343.00 €
Les lignes de recettes ont été évoquées dans la note financière.
Chaque fiche de dépense a été étudiée lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Montant total du budget : 4 447 777.16 €
Il est également présenté le tableau des emprunts au 1^{er} janvier 2021 (dette 477 753.08 €).
Le Conseil municipal se félicite de cette situation financière favorable et adopte ce budget primitif 2021 **à l'unanimité.**

Question N° 9 : Vote des taux d'imposition 2021.

Pour obtenir le montant des recettes de fonctionnement du budget 2021 tel qu'accepté précédemment, un montant de contributions directes de 870 000,00 € est nécessaire.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, les communes vont dorénavant recevoir la part de taxe foncière sur le bâti instituée par le Département.

Il convient donc, sans augmenter notre taux de 18%, d'ajouter le taux départemental de 25.36%

- Taxe foncière : 18.00 % + 25.36% = 43.36 %
- Taxe foncière sur non bâti : ...44,00 %

Adopté à l'unanimité.

Question N°10 : Aménagement de la rue Victor Coviaux.

Monsieur François DAUDRUY, Adjoint au Maire en charge des travaux, présente le projet de réfection de la rue Victor Coviaux. Outre l'effacement des réseaux, il s'agit d'un réaménagement selon des critères urbains modernes.

Ces possibilités seront à évoquer avec la population riveraine.

Le coût des travaux est estimé à 305 000.00 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour :

- Accepter d'engager une réflexion sur ce projet.
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation dès les choix validés.

- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions inhérentes à ce type de dossier.
- Inscire la dépense au budget primitif de 2021.

Autorisation donnée à l'unanimité.

Question N°11 : Construction de nouveaux ateliers pour les services techniques.

Monsieur François DAUDRUY explique que les locaux utilisés par nos services techniques ne sont pas fonctionnels et sont trop exigus. Ils ne permettent pas aux agents de travailler dans de bonnes conditions.

Il est proposé d'en construire de nouveaux sur le terrain habituellement utilisé pour les vide-greniers en face de la Mairie.

Le coût des travaux est estimé à 700 000.00 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour :

- Accepter d'engager une réflexion sur ce projet.
- Autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation dès les choix validés.
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions inhérentes à ce type de dossier.
- Inscire la dépense au budget primitif de 2021.

Autorisation donnée à l'unanimité.

Question N°12 : Agrandissement du cimetière.

Monsieur François DAUDRUY informe le conseil municipal que le cimetière communal arrive à saturation et doit être agrandi. Il donne des éléments sur le nombre de décès enregistrés ces derniers temps. Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire des parcelles jouxtant le cimetière actuel. Il est indiqué la lourde procédure à suivre pour ce type de dossier.

Le coût prévisionnel des travaux est de 80 000.00 € TTC

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Engager la procédure pour l'extension du cimetière.
- Lancer une consultation.
- Solliciter toutes les subventions inhérentes à ce type de dossier.
- Inscire la dépense au budget primitif de 2021.

Accepté à l'unanimité.

Question N°13 : Proposition de parution d'un livre sur la commune.

Madame Marie-France MOIGNOT, Adjointe au Maire, propose de confier à un historien local de métier, Monsieur MOLKHOU, l'édition d'un livre sur la commune.

Selon la formule choisie, le budget serait de l'ordre de 16 000 € à 30 000 € HT (TVA à 5,5%).

Le conseil donne son accord de principe pour l'étude d'un tel ouvrage et souhaite approfondir le dossier avant de décider du format retenu.

Accepté à l'unanimité.

Question N°14 : Aménagement du centre-bourg.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg, il est judicieux de créer des liaisons douces entre les secteurs déjà urbanisés et la nouvelle aire aménageable.

Une opportunité s'est présentée sur la parcelle cadastrée ZI 74 située 19, rue des primevères.

Une bande de terrain de 2.20m de large sur tout de la longueur de la parcelle peut être acquise aux conditions suivantes :

- Prix de cession forfaitaire de 6000 €
- Prise en charge par la collectivité des frais de géomètre et d'aménagement (clôture, végétalisation).

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil pour :

- Procéder à l'acquisition de ce terrain.
- Signer les actes d'acquisition.

Accepté à l'unanimité.

Question N°15 : Opération « Grand site des falaises d'Etretat-Côte d'Albâtre ».

Le conseil municipal est invité à adopter la mise à jour de la charte de gouvernance ainsi que la convention financière 2020, dans le cadre de l'adhésion de notre commune à cette opération.

Coût estimé pour Saint-Léonard : 372€.

Adopté à l'unanimité.

Question N°16 : Chemins de randonnées.

Dans le cadre de l'inscription au PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires), la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral sollicite une délibération complémentaire suite à la modification de certains tracés.

Le chemin concerné pour notre commune est :

- Chemin rural n°10 des Hogues à Yport. Section cadastrale ZA et ZB.

Une carte projetée permet d'identifier cet itinéraire.

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- Accepter l'inscription au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) du dit chemin.
- S'engager à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement.
- S'engager à conserver leur caractère public.
- Prendre acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

Accepté à l'unanimité.

Question N°17 : Lignes directrices de gestion.

Monsieur le Maire donne au conseil municipal des informations concernant la mise en place sur notre collectivité des LDG qui constituent le document de référence pour la gestion des ressources

humaines. Ce document établi pour une durée de 6 ans et qui a reçu un avis favorable du Centre de gestion, s'adresse à tous les agents. Les 13 pages sont projetées et commentées.

Le conseil municipal prend acte de cette procédure.

Question N°18 : SIAEPA de la région Fécamp Sud-Ouest.

Notre commune a reçu les rapports annuels pour l'année 2019 concernant le service public :

- D'eau potable.
- D'assainissement collectif.
- D'assainissement non collectif.

Monsieur le Maire présente et commente les trois rapports en s'attardant en particulier sur les indicateurs qui concerne Saint-Léonard.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ces rapports.

Questions Diverses :

Monsieur le Maire informe qu'un prochain Conseil municipal est à prévoir d'ici quelques semaines.

Les élections départementales et régionales sont fixées au dimanche 13 juin et probablement un deuxième tour aura lieu le dimanche 20 juin 2021. Nous recevrons les électeurs dans nos deux bureaux mutualisés, salle Henri Lambert.

Monsieur Claude MAGUET :

- Souhaiterait que l'on étudie la possibilité d'implanter un marché.
- Aimerais qu'on évoque la question d'un local pour les inhumations civiles.
- Demande à ce que la programmation des feux tricolores soit réétudiée.

Monsieur le Maire répond qu'il est d'accord sur le principe d'envisager un marché, que le deuxième point sera évoqué lors d'une prochaine réunion et que pour les feux du carrefour CD 925/Rue du 8 mai, cela sera reconsidéré à la fin des travaux RTE lorsque la circulation sera redevenue normale.

Madame Marie-Lise DEGREMONT demande à faire le point sur les chantiers RTE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h15.